Image not found or type unknown

FERMETURE USINE ENTRE NOEL ET JOUR DE L AN

Par **VIEN1964**, le **23/12/2012** à **19:20**

Ma femme qui vient d'être recruté en CDD depuis 3 mois doit prendre ses congés entre les deux fêtes car l'usine ferme ; Par contre sur sa fiche de paye , pas de mention de cette semaine de congés non payés, pas d'éxplication. Si la fermeture est une initiative de l'entreprise , ne doit elle pas payer le salarié ?
Merci

Par **P.M.**, le **23/12/2012** à **21:12**

Bonjour,
Sa dernière feuille de paie ne peut pas avoir une mention de cela sauf si c'est celle du mois de décembre...
Il faudrait savoir si la salariée a été prévenue préalablement de cette fermeture et comment...
Même dans ce cas, elle peut avoir droit à deux sortes d'aide mentionnées dans ce dosssier...

Par **VIEN1964**, le **28/12/2012** à **11:52**

Bonjour,

elle a reçu sa feuille de paye de decembre avec le nombre d'heure à payer soit l'équivalent de 3 semaine jusqu'au 21 decembre mais pas de mention de la derniere semaine de decembre , pas payé c'est sur mais comme c'est à l'initiative de l'usine cette fermeture , elle ne sera pas payée ?
MERCI

Par **P.M.**, le **28/12/2012** à **12:11**

Bonjour,
Il est vraisembalble que la salariée ne sera pas payée maintenant de sa semaine par l'entreprise mais je crois vous avoir répondu...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés